



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2020-10

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

- IDF-2020-10-23-013 - ARRETE N° 160/2020 portant actualisation de l'autorisation de l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Le Petit Prince sis 34 rue Pasteur à Villetaneuse (93430) géré par l'association SOS Jeunesse et extension de capacité de 20 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) (4 pages) Page 3
- IDF-2020-10-23-012 - ARRÊTÉ N° 161/2020 portant autorisation d'extension de capacité de 60 à 67 places du SESSAD de Rosny-sous- Bois sis 67 Boulevard Alsace-Lorraine à Rosny-sous-Bois (93110) géré par l'association Fédération des APAJH (4 pages) Page 8
- IDF-2020-10-26-014 - ARRETE N° DOS-2020/2582 Portant retrait d'agrément du CENTRE HOSPITALIER (CH) DE CARNELLE anciennement appelé CENTRE MEDICAL FERNAND BEZANCON (95270 Saint Martin du Tertre) (2 pages) Page 13
- IDF-2020-10-26-015 - ARRETE N° DOS-2020/2583 Portant retrait d'agrément du CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL (CHI) DES PORTES DE L'OISE (95260 Beaumont-sur-Oise) (2 pages) Page 16
- IDF-2020-10-27-004 - ARRETE N° DOS-2020/2818 Portant agrément de la SARL AMBULANCE BOSPHORE (93320 Les Pavillons-sous-Bois) (2 pages) Page 19

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

- IDF-2020-10-27-003 - ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, ET DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (12 pages) Page 22

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

- IDF-2020-10-28-001 - Arrêté fixant la composition du Comité Régional des Céréales de la région d'Ile-de-France. Annule et remplace l'arrêté n°IDF-2020-10-26-007 du 26 octobre 2020 (4 pages) Page 35

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

- IDF-2020-10-27-001 - Arrêté de dotation globalisée commune 2020 CPOM Association Aide d'Urgence du Val de Marne (AUVM) (2 pages) Page 40
- IDF-2020-10-27-002 - Arrêté de dotation globalisée commune 2020 CPOM Association CLAIRE AMITIE (2 pages) Page 43

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

- IDF-2020-10-26-013 - Arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » signée le 3 décembre 2019 (2 pages) Page 46
- IDF-2020-10-26-016 - Arrêté portant renouvellement des membres à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly (7 pages) Page 49

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-23-013

ARRETE N° 160/2020

portant actualisation de l'autorisation de l'institut
thérapeutique, éducatif et pédagogique
(ITEP) Le Petit Prince sis 34 rue Pasteur à Villetaneuse
(93430)

géré par l'association SOS Jeunesse
et extension de capacité de 20 places de service
d'éducation spéciale et de soins à
domicile (SESSAD)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N° 160/2020

**portant actualisation de l'autorisation de l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
(ITEP) Le Petit Prince sis 34 rue Pasteur à Villetaneuse (93430)
géré par l'association SOS Jeunesse
et extension de capacité de 20 places de service d'éducation spéciale et de soins à
domicile (SESSAD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n° 2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 08-3328 du 28 octobre 2008 modifié par l'arrêté n° 09-1554 en date du 10 juin 2009 de création d'un ITEP de 40 places dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

VU la demande de l'association SOS Jeunesse, organisme gestionnaire issu de la fusion de l'association Jeunesse Culture Loisirs Technique (JCLT) et de l'association Insertions et Alternatives, visant à l'extension de places de SESSAD au sein de l'ITEP Le Petit Prince ;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à une transformation de l'offre sur le territoire, permettant à la fois de proposer un fonctionnement de la structure sous forme de dispositif ITEP-SESSAD ; mais également d'élargir la tranche d'âge accueillie, couvrant alors une tranche d'âge (les plus de 16 ans), à laquelle les jeunes peuvent être confrontés à des ruptures de parcours sur le département au regard des tranches d'âges des SESSAD accompagnant ce type de public (dans l'attente des résultats du travail mené par les acteurs de la réponse accompagnée pour tous sur l'harmonisation des tranches d'âges sur le territoire) ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France peut déroger aux seuils fixés aux I à IV de cet article au-delà desquels les autorisations d'extension d'établissements ou de services médico-sociaux doivent être précédées de la procédure d'appel à projet prévue par l'article L313-1-1 du même code, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte des circonstances locales ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin identifié en termes de manque de places de SESSAD sur le département de la Seine-Saint-Denis, et plus spécifiquement sur ce type de public. En effet, la maison départementale des personnes en situation de handicap dénombre un besoin important, notamment sur les communes voisines de l'ITEP ;

CONSIDÉRANT qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que compte-tenu du budget alloué à cette structure, que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

CONSIDÉRANT que dans l'attente de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, en accord avec l'organisme gestionnaire, le prix de journée de la structure sera globalisé, conformément aux dispositions de l'article R.314-115 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à l'actualisation de l'agrément et l'extension de capacité de 20 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) à l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Le Petit Prince sis 34 rue Pasteur à Villeteuseuse (93430) destiné à prendre en charge ou accueillir des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans, est accordée à l'association SOS Jeunesse dont le siège social est situé au 102 rue Amelot à Paris (75011).

En application du V de l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le seuil d'extension prévu par cet article est fixé, dans le cadre de la présente autorisation, à hauteur de 50% de la capacité de l'ITEP.

ARTICLE 2^e :

La capacité totale de cet établissement est dorénavant de 60 places destinées à des personnes présentant des difficultés psychologiques avec troubles du comportement réparties comme suit :

- 20 places d'internat ;
- 20 places de semi-internat ;
- 20 places de SESSAD.

Dans la limite de cette capacité, il est en mesure d'assurer aux personnes qu'il accueille en fonction de leurs besoins, et dans la limite des places disponibles, les modalités d'accueil et d'accompagnement suivantes : à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement.

ARTICLE 3^e :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 930 021 605

Code catégorie :	186 - Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)
Code discipline :	844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
Code fonctionnement	11 - Hébergement Complet Internat
(mode d'accueil et	21 - Accueil de Jour
d'accompagnement) :	16 - Prestation en milieu ordinaire

Code clientèle : 200 - Difficultés psychologiques avec troubles du comportement

Code mode de fixation des tarifs : 58 – Tarification globalisée dans le cadre d'un CPOM

N° FINESS du gestionnaire : 75 004 451 3

Code statut : 60 Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique

ARTICLE 5^e :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6^e :

Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8^e :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e :

La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 23 octobre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-23-012

ARRÊTÉ N° 161/2020

portant autorisation d'extension de capacité de 60 à 67
places du SESSAD de Rosny-sous-
Bois sis 67 Boulevard Alsace-Lorraine à Rosny-sous-Bois
(93110)

géré par l'association Fédération des APAJH

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 161/2020

portant autorisation d'extension de capacité de 60 à 67 places du SESSAD de Rosny-sous-Bois sis 67 Boulevard Alsace-Lorraine à Rosny-sous-Bois (93110)

géré par l'association Fédération des APAJH

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 93-58 en date du 3 novembre 1993 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France autorisant l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) sise 20 rue Rochebrune à Rosny-sous-Bois (93110) à créer un établissement comportant notamment 15 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile pour des enfants de 3 à 20 ans au titre de l'annexe 24 ;

- VU** l'arrêté modificatif n° 94-86 de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 8 février 1994 modifiant l'article 1 de l'arrêté n° 93.58 du 3 novembre 1993, accordant 16 places au service d'éducation spéciale et de soins à domicile pour des enfants de 3 à 20 ans au titre de l'annexe 24 simple, l'une de celles-ci étant réservée à des enfants polyhandicapés ;
- VU** l'arrêté n° 05.4661 de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 21 septembre 2005 autorisant l'association « APAJH Rosny » à l'extension à 40 places du SESSAD pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle au titre de l'annexe 24 simple à compter du 1^{er} septembre 2004 ;
- VU** le rapport d'orientation budgétaire relatif à la campagne de tarification 2007 tenant compte d'une activité retenue à hauteur de 60 places depuis le 1^{er} septembre 2006 ;
- VU** l'avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) en Île-de-France publié le 14 février 2020 ;
- VU** l'ensemble des dossiers recevables reçus en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- VU** le projet déposé par la Fédération des APAJH en date du 16 mars 2020 ;
- VU** l'avis de classement publié le 24 avril 2020 ;

- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département de la Seine-Saint-Denis ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'Agence régionale de santé Île-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 280 000 € au titre des crédits notifiés dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 (SNA).

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à l'extension de 7 places du SESSAD de Rosny-sous-Bois, sis 67 Boulevard Alsace-Lorraine à Rosny-Sous-Bois (93110) destiné à accueillir des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle et des troubles du spectre de l'autisme est

accordée à l'association Fédération des APAJH dont le siège social est situé à Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine - 29ème étage – 75755 Paris cedex 15.

ARTICLE 2^e :

La capacité totale de ce service est dorénavant de 67 places réparties comme suit :

- 60 places de SESSAD ;
- 7 places dans le cadre de l'unité d'enseignement maternelle autisme.

ARTICLE 3^e :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 930007398

Code catégorie :	[182] Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
Code discipline :	[841] Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation [844] Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques
Code fonctionnement (Mode d'accueil et d'accompagnement) :	[47] Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire 67 places
Code clientèle :	[117] Déficience intellectuelle [437] Troubles du spectre de l'autisme

Code mode de fixation des tarifs : [57] Tarification dans le cadre d'un CPOM (dotation globalisée)

N° FINESS du gestionnaire : 75 005 091 6

Code statut : [61] Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 5^e :

Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission, à l'autorité compétente, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 6^e :

Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8^e :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e :

La Directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 23 octobre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-26-014

ARRETE N° DOS-2020/2582

Portant retrait d'agrément du CENTRE HOSPITALIER

(CH) DE CARNELLE

anciennement appelé CENTRE MEDICAL FERNAND

BEZANCON

(95270 Saint Martin du Tertre)

ARRETE N° DOS-2020/2582
Portant retrait d'agrément du CENTRE HOSPITALIER (CH) DE CARNELLE
anciennement appelé CENTRE MEDICAL FERNAND BEZANCON
(95270 Saint Martin du Tertre)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** la décision n° 14-198 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 14 novembre 2014 portant création du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, établissement public de santé par fusion entre le Centre Hospitalier Intercommunal des portes de l'Oise et du Centre Hospitalier Carnelle ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDASS 97-869 en date du 20 novembre 1997 portant agrément, du CENTRE MEDICAL FERNAND BEZANCON sis 2 allée de la Fontaine au Roy à Saint Martin du Tertre (95270) dont le directeur est Monsieur Michel DUFFAU;

CONSIDERANT la création du GROUPE HOSPITALIER CARNELLE PORTES DE L'OISE sis 25, rue Edmond Turcq à Beaumont-sur-Oise (95260) suite à la fusion du CH DE CARNELLE sis 2 allée de la Fontaine au Roy à Saint Martin du Tertre (95270) et du CHI

DES PORTES DE L'OISE sis 25, rue Edmond Turcq à Beaumont-sur-Oise (95260) en date du 01 janvier 2015 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la CH DE CARNELLE est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément CH DE CARNELLE sis 2 allée de la Fontaine au Roy à Saint Martin du Tertre (95270), est retiré à compter de la date du 31 décembre 2014.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision. La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 26 octobre 2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-26-015

ARRETE N° DOS-2020/2583

Portant retrait d'agrément du
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL (CHI)
DES PORTES DE L'OISE
(95260 Beaumont-sur-Oise)

**ARRETE N° DOS-2020/2583
Portant retrait d'agrément du
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL (CHI) DES PORTES DE L'OISE
(95260 Beaumont-sur-Oise)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** la décision n° 14-198 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 14 novembre 2014 portant création du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, établissement public de santé par fusion entre le Centre Hospitalier Intercommunal des portes de l'Oise et du Centre Hospitalier Carnelle ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDASS/90-13 en date du 16 janvier 1996 portant agrément, du CENTRE HOSPITALIER DE BEAUMONT-SUR-OISE sis 25, rue Edmond Turcq à Beaumont-sur-Oise (95260) ;

CONSIDERANT la création du GROUPE HOSPITALIER CARNELLE PORTES DE L'OISE sis 25, rue Edmond Turcq à Beaumont-sur-Oise (95260) suite à la fusion du CH DE CARNELLE sis 2 allée de la Fontaine au Roy à Saint Martin du Tertre (95270) et du CHI DES PORTES DE L'OISE sis 25, rue Edmond Turcq à Beaumont-sur-Oise (95260) en date du 01 janvier 2015 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la société CHI DES PORTES DE L'OISE est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément du CHI DES PORTES DE L'OISE sis 25, rue Edmond Turcq à Beaumont-sur-Oise (95260), est retiré à compter de la date du 31 décembre 2014.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision. La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 26 octobre 2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-27-004

ARRETE N° DOS-2020/2818

Portant agrément de la SARL AMBULANCE

BOSPHORE

(93320 Les Pavillons-sous-Bois)

ARRETE N° DOS-2020/2818

**Portant agrément de la SARL AMBULANCE BOSPHORE
(93320 Les Pavillons-sous-Bois)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SARL AMBULANCE BOSPHORE sise 18, allée Pierre et Marie Curie aux Pavillons-sous-Bois (93320) dont le gérant est Monsieur Halit YILMAZ ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé CR-386-LF et catégorie D immatriculé EJ-455-SK provenant

de la société AMBULANCES BONAPARTE, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 23 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCE BOSPHORE sise 18, allée Pierre et Marie Curie aux Pavillons-sous-Bois (93320) dont le gérant est Monsieur Halit YILMAZ est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/238 à compter de la date du présent arrêté.

Le local de désinfection est situé 12, allée du Canal aux Pavillons sous-Bois (93320).

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 27 octobre 2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRÉ

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-10-27-003

ARRÊTÉ

PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA
FORMATION DES MEMBRES
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL,
ET DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE,
EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET
CONDITIONS DE TRAVAIL



ARRÊTÉ

**PORTANT AGRÈMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL,
ET DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE,
EN MATIÈRE DE SANTÉ, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

VU le code du travail et notamment les articles L. 4523-10, L. 4614-14 et L. 4614-15, R. 4614-21 à R. 4614-23 et R. 4614-26 à R. 4614-32 relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et L. 2315-17, L. 2315-18, R. 2315-9 à R. 2315-16 nouveaux relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;

VU les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail,

VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté IDF-2020-08-17-003 du 17 août 2020, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative, et l'arrêté n° 2020-44 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale et des unités départementales;

VU la consultation et l'avis favorable émis le 12 octobre 2020 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France,

Considérant que les demandes d'agrément présentées par les organismes ADN CSE, Agecif, CBFor, CER 92, JPC Conseil, La Faabrik Cherdet, Liria, Orsys Groupe, Pactes Conseils, Prév'IT permettent d'apprécier leur faculté à dispenser la formation des membres du CHSCT et des membres de la délégation du personnel au CSE ;

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Tél. standard : 01.82.52.40.00
Adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr
Allô, service public : 39 39

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des représentants du personnel aux CHSCT et la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

Article 4 : Si les organismes cessent de répondre aux conditions ayant justifié leur agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 27 octobre 2020

Pour le préfet, par délégation, le directeur régional,
et par subdélégation, le responsable du service santé,
sécurité au travail de la DIRECCTE d'Île-de-France,

SIGNÉ

Sylvere DERNAULT

**Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la Région Ile de France pour dispenser la formation
en matière de santé et de sécurité au travail des membres du CHSCT et du CSE**

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ACTION SANTE Groupe DOXEA	2 allée Hector Berlioz BP 90017 95130 FRANCONVILLE	Secteur sanitaire, médico-social et tertiaire	06/03/2019
ADCA GFP	21 rue de Fécamp 75012 Paris	Nettoyage industriel, environnement, espaces verts, hôtellerie, informatique, télécom, services	03/11/2006
ADECCO FORMATION	5 place du Colonel Fabien 75010 Paris	Tertiaire, Industrie	16/01/2013
ADEQUATION	16 rue Ampère Immeuble SOMAG 95307 Cergy Pontoise	Tertiaire, industrie, grande distribution	02/05/2013
ADIAJ FORMATION	3 rue Henri Poincaré 75020 Paris	Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat	08/06/2012
ADN CSE	8 rue Lemercier 75017 Paris		27/10/2020
AEGIDE INTERNATIONAL	79 rue du Cherche-Midi 75006 Paris		21/06/1999
AEPACT	59 rue Meslay 75003 Paris	Industrie pharmaceutique, protection sociale, santé	28/09/2012
AFPI 77	238 rue de la Justice ZI Vaux le Pénil 77000 Melun	Industrie, métallurgie	21/06/1999
AFPI ETUDES ET PRÉVENTION	56 avenue de Wagram 75854 Paris cedex 17	Sidérurgie, métallurgie, BTP, automobile, informatique	16/07/2001

3

*DIRECCTE Ile-de-France – 19 rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
27 octobre 2020*

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AFPIC FORMATION	18 rue Hoche 92980 Paris la Défense Cedex	Industries chimique pharmaceutique, cosmétique, et métallurgique	25/05/1987
AFTRAL	46 avenue de Villiers 75847 Paris cedex 17	Industrie, tertiaire, BTP	14/03/1985
AGECIF	22 rue de Picardie 75003 Paris		27/10/2020
ALIAVOX	24 villa des Cailloux 95600 Eaubonne	Métallurgie, énergie, télécommunications, santé, services	28/09/2012
ALINEA	5 avenue Francis de Pressensé 93218 La Plaine Saint Denis	Services	16/01/2013
ALTEO	50-52 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris		13/07/2016
ALTER EGO-PRP	22-24 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		03/11/2017
ANGELE CONCEPT	7 rue Ambroise Thomas 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	05/02/2004
APAVE	13/17 rue Salneuve 75854 Paris Cedex 17	Industrie, tertiaire, chimie, santé, services, fonction publique, transports	14/03/1985
APEX ISAST FORMATION	32 rue de Chabrol 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
ARCNAM ILE DE FRANCE	53 rue de Turbigo 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
ARETE	3-5 rue de Metz 75010 Paris		17/05/2018
ARTIS	47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Transports	28/10/2003
ARSYA CONSEIL - L'ECOLE DES CE	21 rue de l'Abreuvoir 92100 Boulogne Billancourt		03/11/2017
ASMFP 77	1 avenue des Pins La Rochette BP 64 - 77001 Melun	Métallurgie, imprimerie, plasturgie, commerce, pétrole, chimie, matériaux de construction	17/10/2000
ATLANTES	21 bis rue du Champ de l'Alouette 75013 PARIS		06/03/2019
APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration	9 rue Baudoïn		3/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
des Connaissances)	75013 Paris		
ASSOCIATION LES RÉSIDENCES DE L'AGORA	Résidence Les 2 Horloges - B58 10 rue Bernard Palissy 92800 Puteaux	Collectivités territoriales, fonction publique d'Etat	19/11/1997
AXIA CONSULTANTS	1 rue du Petit Robinson 78350 Jouy-en-Josas		22/12/2016
BEST CF	83 rue de Rouen 95300 PONTOISE		31/01/2020
BUREAU VERITAS	Centre de formation 17 rue Louise Dory 93230 Romainville	Industrie, BTP, tertiaire	14/03/1985
C3	47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Poste, finance, distribution, medias, industrie graphique, conseil publicité, culture, animation, sport	25/06/2013
CABINET J.M. BOULESTEIX	9 rue de Dantzig 75015 Paris	Distribution, métallurgie, administration	19/02/1986
CABINET JEAN-JACQUES TATOUX	59 rue Desnouettes 75015 Paris	Aérien, aéroportuaire, transport, agroalimentaire, industrie, secteur public	29/12/2008
CABINET JLB ECOCOM	3 rue des Solitaires 75019 Paris	Services, industrie	16/01/2013
CALLENTIS FORMATION	7 ter Cour de Petites Ecuries 75010 Paris	Assurances, banques, informatique, associatif	23/06/2020
CB FOR	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris (cedex 19)	BTP, industries du bois, ameublement, logement social, ETGC, matériaux, matériaux de construction, négoce de bois et matériaux, maîtrise d'œuvre	27/10/2020
CCI DE VERSAILLES VAL D'OISE / YVELINES	FPC Info Centre 21 avenue de Paris 78021 Versailles cedex		07/05/1985
CDG 77	10, Points de Vue CS 40056 77564 Lieusaint cedex	Collectivités locales	20/07/2005

5

*DIRECCTE Ile-de-France – 19 rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
27 octobre 2020*

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CEDAET	23 rue Yves Toudic 75010 Paris		13/07/2016
CEFA	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	Agroalimentaire	16/07/2001
CEFI SOLIDAIRES	144 boulevard de la Villette 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
CEFPIC	33 avenue de la République 75011 Paris	Chimie, pharmacie, verre, caoutchouc, plasturgie	05/02/2004
CEGOS	19 rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux	Tous secteurs d'activité	16/07/2001
CENTOR	Groupe Nuages Blancs 30 rue Troyon 92316 Sèvres Cedex		25/05/1987
CER 92	4 avenue Laurent Cély Tour d'Asnières 92600 Asnières-sur-Seine		27/10/2020
CHUBB FRANCE	10 avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe Bâtiment Magellan 1 95862 Cergy Pontoise cedex	Grande distribution, services aux entreprises, transports	29/03/1999
CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France)	15 rue Boileau BP 855 78008 Versailles cedex	Fonction publique territoriale	05/10/2004
COMUNDI	Immeuble Pleyad 39 boulevard Ornano 93200 Saint Denis	Tous secteurs d'activité	23/11/2013
COMPÉTENCES PRÉVENTION	127 rue Amelot 75011 Paris		22/12/2016
CONSEIL CE	31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt		14/03/2018
COPRAS	37 avenue des Bois 77220 Gretz-Armainvilliers	Plasturgie, tertiaire, lunetterie, chimie	02/05/2013
CREOIF	131 rue Damrémont 75018 Paris		25/05/1987

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CUTURE ET LIBERTE	5 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	Santé, industrie, transport, éducation, services, commerce	25/05/1987
DEGEST	13 rue des Enverges 75020 Paris	Tertiaire, transports, BTP, agroalimentaire	20/07/2005
DELLIEN Associés	48 rue de Vivienne 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	26/06/2018
DEMOS FORMATION	20 rue de l'Arcade 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	04/12/2001
DEVANSKI FORMATIONS CONSEILS	6 rue Sully 78180 Montigny Le Bretonneux	Chimie, maintenance industrielle, sièges sociaux	08/06/2012
DIAXENS	8 rue du Bois Carré 77044 Montevrain	Tous secteurs d'activité	05/10/2004
DOH CONSULTANTS	21 rue de Fécamp 75012 Paris		22/12/2016
ECOCOM FORMATION	6 rue Christophe Colomb 75008 Paris		26/06/2018
ECOFAC SÉCURITÉ	130/132 boulevard Camélinat 92240 Malakoff	Services, distribution	04/04/2005
ELEGIA FORMATION	76 boulevard Pasteur - CS 81626 75737 Paris cedex 15	Tous secteurs d'activité	28/10/2003
EMERGENCES	Immeuble Le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil	Tous secteurs d'activité	25/05/1987
EC PARTENAIRE IRP	84 rue de Crimée 75019 Paris	Services, assurances, banque, finance, commerce, métiers administratifs	24/07/2008
ELEAS	19 boulevard de Magenta 75010 Paris		22/12/2016
ENTREPRISE SANTÉ FORMATION (ESF)-PREVAT	2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux	Secteur tertiaire	16/01/2013
ERGONALLIANCE	1 place Uranie 94 340 JOINVILLE-LE-PONT	Secteurs industries et grande distribution	31/01/2020

7

DIRECCTE Ile-de-France – 19 rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
27 octobre 2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ERGOS CONCEPT	103 rue de Sèvres 75006 Paris		19/01/2016
EVERYWARE	38 cours Blaise Pascal 91000 Evry	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
EXOFORMATIONS	30 rue Georges Thoretton 92230 Gennevilliers	Agroalimentaire, transports, BTP, collectivités locales, tertiaire	08/06/2012
FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE	3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry	Industrie mécanique, chimique, sécurité privée, grande distribution, établissement sanitaire, transport logistique	08/06/2012
FLOBEL FORMATION	2-4 rue des Cévennes CP 20552 94648 Rungis cedex	Industrie, grande distribution, nettoyage, transport, fonction publique, santé	08/06/2012
FORMATION CONSEIL STRATEGIE (FCS)	105 boulevard Paul Vaillant-Couturier 95190 Goussainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
FORMAVAL	26 chemin des Rois 91170 Viry Chatillon		26/06/2018
FORMECOSS	170 avenue Parmentier - CS20006 75479 Paris cedex 10	Bâtiment, travaux publics, autres secteurs	15/12/2000
FPSG	9 avenue Georges Pompidou Appt 413 92150 Suresnes	Commerce, distribution, assurance, banque, transport, sécurité incendie/sûreté, hôtellerie/restauration, automobile, chimie, logistique (entrepôts)	17/11/2005
FPSG 2000	9 avenue Georges Pompidou 92150 Suresnes		17/11/2005
FRANCE PREVENTION SECOURISME	6 rue Hippolyte Camille Delpy 95430 Auvers sur Oise	Bâtiment, travaux publics, tertiaire	08/06/2012
FRANCIS LEFEBVRE FORMATION	13-17 rue Viète 75017 Paris		22/12/2016
GRETA MTE 77	41 grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel	Tertiaire, transport, administration, associations	02/05/2013
GROUPE ACN	1 boulevard Michael Faraday 77700 Serris		22/12/2016
GROUPE REVUE FIDUCIERE	100 rue Lafayette 75010 PARIS	Tous secteurs d'activité	16/07/2019
HR CONSULTANCY PARTNERS	11 rue Hector Malot 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	02/06/2015

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
IDEE CONSULTANTS	56 rue de Paris 92773 Boulogne Billancourt	Administration, édition, équipementier, production audiovisuelle, propreté, santé	20/09/1989
IDEFORCE	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	Chimie énergie	15/12/2000
IFDSP	16 bis rue Bréguet 75011 Paris		06/03/2019
IFEAS	7-9 rue Euryale Dehaynin 79019 Paris	Métallurgie, aéronautique, automobile, construction, bijouterie joaillerie, jouet, informatique	07/05/1985
IFIS	15 rue Rieux 92517 Boulogne-Billancourt cedex	Industrie pharmaceutique et industries connexes	24/07/2008
IFOREP	Département formation 8 rue de Rosny - BP 149 93104 Montreuil Cedex		22/02/1988
INGENIUM CONSULTANT « OSEZ VOS DROITS »	3, Vieille route de Meulan 78250 Tessancourt sur Aubette		14/03/2018
INITIATIVE PLURIELS	5 rue Saulnier 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	06/08/1998
IREFE (Institut Régional d'Etudes Formation Expert)	78, rue de Crimée 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	14/03/1985
IRFSS ILE DE FRANCE (CROIX ROUGE FRANÇAISE)	120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
ITHAQUE DEVELOPPEMENT	33 rue de la Butte aux Bergers 95470 Saint Witz	Restauration, propreté industrielle, industrie du luxe, téléphonie, fournitures bureaux/logistique	21/07/2009
JEAN LOUIS BOURGUET (SBPF)	41 bis quai des Martyrs de la Résistance 78700 Conflans Sainte-Honorine	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
JLB CONSEIL	2, rue du Moulin à Vent 78310 Coignières	Distribution, services, chimie	14/03/1985
JPC CONSEIL	20 rue des Lyanes 75020 Paris		27/10/2020
KEYS TO ADVANCE (K2A)	40 rue de Montmorency 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	18/03/2015

9

*DIRECCTE Ile-de-France – 19 rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
27 octobre 2020*

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
LA FAABRICK CHERDET	11 rue Jules Vallès 78280 Guyancourt	Services, portage salarial	27/10/2020
L'ATELIER DE FORMATION	4 rue Théophraste Renaudot 75015 Paris		13/07/2016
LE FRENE	28 rue de Trévisse 75009 Paris	Tertiaire, transport, médico-social, humanitaire	25/05/1987
LIRIA	413 boulevard des Provinces Françaises 92000 Nanterre		27/10/2020
LISE MATTIO	17 rue de la Procession 75015 Paris		23/09/2014
MF MASTER FORMATIONS CENTRE EUROPEEN DE FORMATIONS	1 rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
MON CARRÉ VERT	39 rue de la Fontaine du Gué 95170 Deuil-la-Barre		13/07/2016
MR VALLERANT FREDDY	155 rue du faubourg Saint-Denis, 75010 Paris		23/06/2020
MUTUAL FORMATION	12 rue des Dunes 75019 Paris	Jouets et articles de puériculture, joaillerie / bijouterie, services de l'automobile, métallurgie	02/05/2013
NANSHE EXPERTISE	16 boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05		03/11/2017
OPPBTP	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt	BTP	21/06/1999
ORSYS GROUPE	La Grande Arche – paroi Nord 92044 Paris La Défense		27/10/2020
PACTES CONSEILS	7 rue Commines 75003 Paris		27/10/2020
PLEIN SENS	5 rue Jules Vallès 75011 Paris		22/12/2016
PRÉVENTECH FORMATION	4 cité Paradis 75010 Paris		19/01/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
PRÉV'IT	63 rue des Pléiades 93160 Noisy-le-Grand		27/10/2020
PROGEXA	70 rue d'Hautpoul 75019 Paris	Industrie agro-alimentaire, énergie, commerce, transports	23/06/2020
PROXIMA CD	73 boulevard de Lorraine 95240 Cormeilles en Parisis	Secteur industriel	03/11/2006
QUALICONSULT	1 bis rue du petit Clamart Zone Vélizy Plus, bât. E 78140 Vélizy Villacoublay	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
REALISATIONS HUMAINES	45 rue Saint Sauveur 75002 Paris	Industrie, secteur tertiaire, agroalimentaire, santé, entreprises de propreté	16/01/2013
REOR	50 rue Alphonse Melun 94230 Cachan	Secteur public, tertiaire, industriel	17/10/2000
RES-EUROCONSEIL	5 villa Marthe 92000 Nanterre		22/12/2016
SCRIBTEL FORMATION (nom commercial M2I FORMATION)	146-148 rue de Picpus 75012 Paris		03/11/2017
SECAFI	20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13	Industrie, chimie, transports, presse, collectivités territoriales, santé, banque	28/09/2012
SEDAFOR	15 rue des Mongazons 78200 Magnanville	Tous secteurs sauf secteur public	20/07/2005
SEXTANT EXPERTISE	8 rue Bernard Buffet 75017 Paris		23/06/2020
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (SGS ICS)	29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil		03/11/2017
SI2P	ACMO PARC 10 avenue Réaumur 92140 Clamart	Industrie, tertiaire, transport, institutionnel	29/12/2008
SICOGE	5 rue de Provence 75009 Paris	Industrie, tertiaire (grande distribution)	14/03/1985

11

*DIRECCTE Ile-de-France – 19 rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
27 octobre 2020*

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
SOCIALCONSEIL SCOP	7 place Ovale BP 6 94231 Cachan cedex		16/07/2001
SOCOTEC	Les Quadrants 3 avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines	Bâtiment, industrie, tertiaire	07/05/1985
SYNDEX	22 rue Pajol 75018 Paris		23/11/2013
TANDEM CONSEIL ET FORMATION	60 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris		23/06/2020
TECHNOLOGIA	42 rue de Paradis 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	15/12/2000
TREOS CONSULTING	30 B rue du Vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye	Secteur tertiaire et industriel	02/05/2013
WOLTERS KLUWER FRANCE (LAMY ET LIAISONS SOCIALES FORMATION)	1 rue Eugène et Armand Peugeot 92500 Rueil-Malmaison	Tous secteurs d'activité	22/01/2015

Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, que vous pouvez exercer auprès de la DIRECCTE IDF (coordonnées ci-dessous)

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-10-28-001

Arrêté fixant la composition du Comité Régional des
Céréales de la région d'Ile-de-France. Annule et remplace
l'arrêté n°IDF-2020-10-26-007 du 26 octobre 2020

ARRÊTÉ

Fixant la composition du comité régional des céréales de la région d'Île-de-France
Annule et remplace l'arrêté n° IDF-2020-10-26-007 du 26 octobre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre 1^{er} du titre II du livre VI,

VU l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n°2016-873 du 28 juin 2016 relatif à la composition des comités régionaux des céréales ;

VU l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 2 septembre 2019 ;

VU la décision n° FranceAgriMer/ST/2020/05 du 13 août 2020 de la directrice générale de FranceAgriMer donnant délégation de signature à Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

VU la décision de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) créant le comité régional des céréales de la région Île-de-France ;

VU les propositions des organisations professionnelles intéressées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Sont nommés membres du comité régional des céréales d'Île-de-France :

• **En qualité de représentants des coopératives de céréales**

Monsieur Jean-Luc LATRAYE
La ferme du Puisseleau
PUISELEAU
77320 LA CHAPELLE-MOUTILS

Monsieur Thomas BREBION
6 bis chemin du bois Jambon
78270 NOTRE DAME DE LA MER

Monsieur Philippe HEUSELE
7 rue de la Ferme des Prés
77124 CHAUCONIN NEUFMONTIERS

Monsieur Jean-Marc DUPRÉ
Le Chesne Vieil
28700 SAINVILLE

• **En qualité de producteurs de céréales proposés par la chambre régionale d'agriculture**

Monsieur Hervé BILLET
2 route de Chaumes
Ferme de la Jarrie
77610 CHATRES

Monsieur Stéphane BESNARD
8 rue de la Plaine
91150 MESPLUITS

• **En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles**

Monsieur Clément TORPIER
11 rue du puit des champs
77171 SOURDUN

Monsieur Cyrille MILARD
4 rue Saint-Martin
LANDOY
77370 MAISON ROUGE

Monsieur Patrick CLOGENSON
Ferme de la Boulaye
77370 CLOS FONTAINE

Monsieur Charles PIGOT
Ferme de glaise
77141 VAUDOYE EN BRIE

Monsieur Denis FUMERY
39 rue de la Vallée
SAILLANCOURT
95450 SAGY

Monsieur Alix HEURTAUT
24 rue Auguste Petit
91150 ETAMPES

Monsieur Damien GREFFIN
18, rue Saint-Antoine
91150 ETAMPES

Madame Florence GILLOTIN
4 rond-point de la Mare
Le Petit Villiers
91660 ESTOUCHES

• **En qualité de représentants des négociants**

Monsieur François BERSON
SOCIETE SOUFFLET AGRICULTURE
Quai du Général Sarrail
B.P. 12
10402 NOGENT SUR SEINE Cedex

Monsieur Maxime PLUCHET
AGRIALTERNATIVE
1 rue Joseph CUGNOT
78120 RAMBOUILLET

• **En qualité de représentants des meuniers**

Monsieur David BOURGEOIS
SOCIETE BOURGEOIS FRERES
Moulins de Verdelot
77510 VERDELOT

Monsieur Olivier DESEINE
MOULINS DE CHERISY- LETHUILLIER
14 rue de Vaucouleurs
78930 AUFFREVILLE BRASSEUIL

• **En qualité de représentants des fabricants d'aliments du bétail**

Madame Louise NOËL
La Coopération Agricole Nutrition Animale
CS 91115
43 rue Sedaine
75538 PARIS CEDEX 11

Madame Anne-Hélène LEROY
Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale
41 bis boulevard de la Tour-Maubourg
75007 PARIS

• **En qualité de représentants d'entreprises opérant une valorisation des céréales**

Monsieur Franck THOMASSE
Syndicat des boulangers-pâtisseries du Grand
Paris
7 Quai d'Anjou
75004 PARIS

Monsieur Hubert RABOURDIN
Brasserie Rabourdin
22 rue Lafayette
77540 COURPALAY

• **En qualité de représentant du Conseil régional d'Île-de-France**

Monsieur Benoît CHEVRON
Conseil régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

• **En qualité de représentants de l'État**

- Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- Le directeur régional des douanes et droits indirects ou son représentant.

Un représentant de FranceAgriMer assistera aux séances, à titre consultatif.

ARTICLE 2

L'arrêté du 5 décembre 2016 fixant la composition du comité régional des céréales d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 3

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, et le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Cachan, le 28 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2020-10-27-001

Arrêté de dotation globalisée commune 2020 CPOM
Association Aide d'Urgence du Val de Marne (AUVM)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

OPERATEUR : Association Aide d'Urgence du Val de Marne (AUVM)

N° SIRET : 33233570200038

N° EJ Chorus: 2102888817

ARRÊTE n°

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article 125 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-11 et suivants, L.314-4 à L.314-7, L.351 et suivants, R.314-1 et suivants, R.314-106 à R.314-110, R.314-150 à R.314-156, R.351-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté du 5 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020 pris en application de l'article L.314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, publié au Journal Officiel de la République française du 30 août 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L.314-4 du code de l'action sociale et de familles applicable aux établissements mentionnés au 8° du I de l'article L.312-1 du même code au titre de l'année 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 12 mars 2018 fixant le modèle du tableau d'analyse de l'activité et des coûts de l'enquête nationale des coûts applicables au secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion prévue aux articles L.345-1 et L.322-8-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'instruction N° DGCS/SD1A/2020/123 du 21 août relative aux orientations pour le secteur « Accueil, hébergement et insertion » pour 2020 et 2021 ;
- Vu** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020-2024 signé entre l'État et l'association AUVM en date du 24 décembre 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La dotation globalisée commune relative aux frais de fonctionnement pour 2020 des centres d'hébergement et de réinsertion sociale compris dans le périmètre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens gérés par l'association AUVM, dont le siège social est situé 26 rue du Maréchal Joffe 94290 Villeneuve le Roi, est fixée, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **1.596.451 €**.

Le coût moyen journalier à la place du CHRS pour l'exercice 2020 est de **29,15 €**. Ce coût est calculé à partir de la dotation globale de financement allouée pour 150 places et sur un fonctionnement de 365 jours.

En application de l'article R,314-107 du code de l'action et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **133.038 €**.

Article 2 :

Pour l'exercice 2020, compte tenu du montant des paiements effectués entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 octobre 2020 sur la dotation globale de financement fixée en 2019 (958,950,87 €), soit **799.125,70 €**, le solde à verser au titre de la dotation globalisée commune 2020 s'élève à **797.325,30 €**, réparti sur les mois de novembre et décembre 2020, soit **398.662,65 €** par mois.

Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 177 «Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables» du Ministère de la cohésion des territoires sur l'unité opérationnelle de la DRIHL siège, domaine fonctionnel « 0177-12-10 ». L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques du département du Val-de-Marne.

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État - 1, place du Palais Royal - 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27/10/2020
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation
signé par la Directeur Adjoint de l'Hébergement et du
Logement,
Patrick LE GALL

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2020-10-27-002

Arrêté de dotation globalisée commune 2020 CPOM
Association CLAIRE AMITIE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

OPERATEUR : Association CLAIRE AMITIE

N° SIRET : 77569461500078

N° EJ Chorus: 2102895016

ARRÊTE n°

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article 125 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-11 et suivants, L.314-4 à L.314-7, L.351 et suivants, R.314-1 et suivants, R.314-106 à R.314-110, R.314-150 à R.314-156, R.351-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 5 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020 pris en application de l'article L.314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, publié au Journal Officiel de la République française du 30 août 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 19 août 2020 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L.314-4 du code de l'action sociale et de familles applicable aux établissements mentionnés au 8° du I de l'article L.312-1 du même code au titre de l'année 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 12 mars 2018 fixant le modèle du tableau d'analyse de l'activité et des coûts de l'enquête nationale des coûts applicables au secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion prévue aux articles L.345-1 et L.322-8-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'instruction N° DGCS/SD1A/2020/123 du 21 août relative aux orientations pour le secteur « Accueil, hébergement et insertion » pour 2020 et 2021 ;
- Vu** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020-2024 signé entre l'État et l'association CLAIRE AMITIE en date du 24 décembre 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La dotation globalisée commune relative aux frais de fonctionnement pour 2020 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale compris dans le périmètre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens gérés par l'association CLAIRE AMITIE, dont le siège social est situé 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris, est fixée, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **1.782.799 €**.

Le coût moyen journalier à la place du CHRS pour l'exercice 2020 est de **36,45 €**. Ce coût est calculé à partir de la dotation globale de financement allouée pour 134 places et sur un fonctionnement de 365 jours.

En application de l'article R,314-107 du code de l'action et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **148.567 €**.

Article 2 :

Pour l'exercice 2020, compte tenu du montant des paiements effectués entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 octobre 2020 sur la dotation globale de financement fixée en 2019 (1.372.743,99 €), soit **1.143.953,30 €**, le solde à verser au titre de la dotation globalisée commune 2020 s'élève à **638.845,70 €**, réparti sur les mois de novembre et décembre 2020, soit **319.422,85 €** par mois.

Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 177 «Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables» du Ministère de la cohésion des territoires sur l'unité opérationnelle de la DRIHL siège, domaine fonctionnel « 0177-12-10 ». L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques du département du Val-de-Marne.

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État - 1, place du Palais Royal - 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27/10/2020
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation
signé par la Directeur Adjoint de l'Hébergement et du
Logement,
Patrick LE GALL

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-10-26-013

Arrêté portant approbation de la convention constitutive du
Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » signée le 3
décembre 2019



ARRÊTÉ

**portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public
« Maximilien » signée le 3 décembre 2019**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;
- VU** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté interministériel du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013241-0004 du 29 août 2013 approuvant la convention constitutive groupement d'intérêt public « Maximilien » ;
- VU** la délibération n°20181206-2 du 6 décembre 2018 de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » portant approbation de la convention constitutive et du règlement intérieur ;
- VU** la délibération n°AG-2019-05 du 3 décembre 2019 de l'Assemblée générale du Groupement d'intérêt Public relative au changement d'adresse du siège ;
- VU** la délibération n°AG-2019-06 du 3 décembre 2019 de l'Assemblée générale du Groupement d'intérêt Public relative au modèle économique 2020 ;
- VU** la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » signée en date du 3 décembre 2019 ;
- VU** l'avis du Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris en date du 7 février 2020 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

- Article 1^{er} :** Est approuvée la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maximilien », signée le 3 décembre 2019 par les membres du GIP, sur le fondement de la délibération n° AG-2019-19-05 du 3 décembre 2019 susvisée.
- Article 2 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 octobre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-10-26-016

Arrêté portant renouvellement des membres à la
Commission consultative de l'environnement de
l'aérodrome de Paris-Orly



ARRÊTÉ

Portant renouvellement des membres à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n°88-371 du 25 mars 1988 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de PARIS-ORLY,
- VU** l'arrêté n° 2012244-003 du 31 août 2012 fixant la composition des membres de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly, modifié par l'arrêté n°201691-0010 du 31 mars 2016, par l'arrêté n°2017-11-28-004 du 28 novembre 2017, par l'arrêté n°2018-08-08-032 du 9 août 2018 et par l'arrêté 2019-12-09-001 du 9 décembre 2019.
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-3820 du 30 décembre 2013 approuvant le Plan de gêne sonore de l'aérodrome de Paris-Orly,
- VU** l'arrêté n° 022-2020-08 du 17 août 2020 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly,
- VU** l'arrêté n° IDF-2020-10-22-004 du 22 octobre 2020 portant promulgation des résultats de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly,
- VU** l'arrêté n° IDF-2019-12-10-002 du 10 décembre 2019, modifié par l'arrêté n°IDF-2020-02-03-006 du 3 février 2020, portant nomination de membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly.
- VU** la délibération CM2020/09/25/23-30 de la Métropole du Grand Paris en date du 25 septembre 2020
- VU** la délibération 2020-036 de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine en date du 9 juillet 2020
- VU** la délibération n°2020-150 du 16 juillet 2020 de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay
- VU** la délibération du 12 juin 2020 du conseil départemental des Hauts-de-Seine
- VU** le courrier d'Air France du 28 juillet 2020
- VU** le message de la FNAM en date du 8 octobre 2010

- SUR** proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

- Article 1^{er}:** L'arrêté n° IDF-012-2019-12-10-002 du 10 décembre 2019 et l'arrêté n°2020-02-03-006 du 3 février 2020 sont abrogés.
- Article 2** L'arrêté n°2019-05-27-014 du 27 mai 2019 modifiant l'arrêté abrogé n°2018-11-19-001 du 19 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly, est abrogé.
- Article 3** La liste des membres de la commission figure en annexe.
- Article 4** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux préfets des départements du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 octobre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Annexe:

I. Représentants des professions aéronautiques :

a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

1) C.F.D.T.

Titulaire : M. Karim AOUNALI
Suppléant : M. Gilles NICOLI

2) C.F.T.C.

Titulaire : N.
Suppléante : N.

3) CFE-CGC

Titulaire : M. Thierry ELISSALDE
Suppléant : M. Gilles BENETEAU

4) C.G.T.

Titulaire : M. Nicolas GOLIAS
Suppléant : Mme Valérie RAPHEL

5) FEETS-FO

Titulaire : N.
Suppléante : N.

6) Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL)

Titulaire : M. Jean-Félix BARRAL
Suppléant : M. Olivier LACROIX

7) USAC/CGT

Titulaire : N.
Suppléant : N.

b) Représentants des usagers de l'aérodrome

1) Board of airlines representatives in France (BAR France)

Titulaire : M. Jean-Pierre SAUVAGE
Suppléant : M. Yves EZANNO
Titulaire : M. Alcino RIBEIRO
Suppléant : M. Vincent VERDONCK

2) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM) :

Titulaire : Mme Anaïs Bensaïd
Suppléante : Mme Mildred DAUPHIN
Titulaire : Mme Léa DALLE
Suppléant : M. Cyrille DIGON.

3) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)

Titulaire : M. Georges-Marie BAURENS
Suppléant : M. Jean-François DOMINIAK
Titulaire : M. Jean-Pierre BES
Suppléant : M. Maurice SERINET

4) Compagnie Air France

Titulaire : M. Vincent Etchebehere
Suppléant : M. Dominique GRANVILLE

5) HOP !

Titulaire : M. Philippe GOETZ
Suppléante : Mme Laurence BARON-WITZMANN
Titulaire : Mme Christel GELEBART
Suppléante : M. Laurent JOUYS

6) Compagnie Easy Jet : Article 2 de l'arrêté du 3 février 2020

Titulaire : M. Jérôme BULTEAU
Suppléant : N.

7) Compagnie Air France industries

Titulaire : M. Nicolas MAYZAUD
Suppléante : Mme Isabelle GOULMY

c) Représentants de l'exploitant :

Groupe ADP

Titulaire : Mme Justine COUTARD
Suppléante : M. Jérôme LAUFERON
Titulaire : Mme Amélie LUMMAUX
Suppléante : M. Hugues POTART

II. Représentants des collectivités territoriales :

a) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale visés au 2° a) de l'article R571-73 du code de l'environnement

1) Représentants de la communauté d'agglomération Paris-Saclay

Titulaire : M. Christian LECLERC
Suppléant : M. Richard TRINQUIER
Titulaire : M. Stéphane BAZILE
Suppléant : M. Yvon DROCHON
Titulaire : Mme Karine GREMION
Suppléant : M. Clement MOISON

2) Représentants de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Titulaire : M. Romain COLAS
Suppléante : Mme Christine COTTE
Titulaire : Mme Sylvie CARILLON
Suppléant : Mme Annie FONTGARNAND
Titulaire : N.
Suppléant : N.

b) Représentants de la Métropole du Grand Paris

Titulaire : M. Didier GONZALES
Suppléant : M. Philippe GAUDIN
Titulaire : M. Jean-Jacques GROUSSEAU
Suppléant : M. Jean-Marc DEFREMONT

Titulaire : M. Eric GRILLON
Suppléant : M. Régis CHARBONNIER
Titulaire : Mme Stéphanie DAUMIN
Suppléant : Mme Aurélie TROUBAT
Titulaire : M. Patrick FARCY
Suppléant : Mme Françoise LECOUFLE
Titulaire :
Suppléant : M. Laurent LAFON

c) Représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus ou ayant gardé compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores

Titulaires	Suppléants
M. Michel Papin, maire de Lésigny (77)	M. Guy Desamaison, adjoint au maire de Lésigny (77)
M. Christian Schoettl, maire de Janvry (91)	M. Jean-François Leclerc, premier adjoint au maire de Janvry (91)
M. Franck Couturier, adjoint au maire de Saint Jean de Beauregard (91)	M. François Frontera, maire de Saint Jean de Beauregard (91)

d) Représentants du conseil régional d'Ile-de-France

Titulaire : M. Didier GONZALES
Suppléante : Mme Marie-Carole CIUNTU

e) Représentants des conseils départementaux

1) Département de la Seine-et-Marne

Titulaire : M. Denis JULLEMIER
Suppléante : Mme Nolwenn LE BOUTER

2) Département de l'Essonne

Titulaire : M. Pascal PICARD
Suppléante : Mme Brigitte VERMILLET

3) Département des Hauts-de-Seine

Titulaire : Mme Nathalie LEANDRI
Suppléant : M. Laurent VASTEL

4) Département du Val-de-Marne

Titulaire : Mme Nathalie DINNER
Suppléant : M. Daniel GUERIN

III. Représentants des associations :

a) Associations de riverains

1) Association pour la préservation du patrimoine de l'environnement de Lésigny et plus (APPEL+)

Titulaire : M. François PHILIPPE
Suppléante : Mme Edith de KHOVRINE

2) Alerte nuisances aériennes

Titulaire : M. Jacques FOURNILLON
Suppléant : M. José-François FERNANDEZ

3) EOLE - Association de défense de Choisy-le-Roi et de Thiais contre les nuisances aériennes

Titulaire : Mme Denise LEMONON
Suppléant : Mme Claudie DE COCK

4) PEGASE - Association de Villeneuve-le-Roi et Ablon des riverains de l'aéroport d'Orly pour la tranquillité et la sécurité

Titulaire : M. Joël JOSSO
Suppléant : M. Patrice FAUQUEMBERG

5) Association valentonnaise pour l'indemnisation des riverains de l'aéroport d'Orly et la limitation des nuisances et des risques (AVION)

Titulaire : M. Serge MERCIER
Suppléant : M. Patrick RATTER

6) Association OYE 349

Titulaire : M. Luc OFFENSTEIN
Suppléante : Anne-Michaële SULIC

7) Forum sud-francilien contre les nuisances aériennes

Titulaire : M. Bernard MEDER
Suppléant : M. Jean-Philippe TOURNOIS

8) Forges sans nuisances

Titulaire :
Suppléante :

9) Association de défense des riverains de l'Aéroport de Paris Orly (DRAPO)

Titulaire : M. Michel VAN HOEGAERDEN
Suppléant : M. Jean-Pierre BERGERO

10) Agir contre les nuisances aériennes à Bonnelles et sa région (ACNAB)

Titulaire : Mme Nathalie LAVAUD
Suppléant : M. Bernard CRETE

11) Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA)

Titulaire : M. Jean-Luc ALISON
Suppléant : M. Jacques LAGRANGE

12) Collectif nuisances aériennes de Dourdan et sa région

Titulaire : M. Pierre-Yves ROUGEAUX
Suppléant : M. Franck GUERIN

b) Associations de protection de l'environnement

1) Essonne nature environnement

Titulaire : M. Denis MAZODIER

Suppléant : M. Jean-Pierre MOULIN
Titulaire : M. Daniel JOUANES
Suppléant : M. Emmanuel DESERT

2) France nature environnement Île-de-France

Titulaire : M. Claude CARSAC
Suppléante : Mme Françoise BROCHOT
Titulaire : Mme Catherine GIOBELLINA
Suppléant : M. Michel RIOTTOT

3) Union des associations du sud-francilien (UASF)

Titulaire : M. Patrick LETERME
Suppléant : M. Pascal LASBOUYGUES
Titulaire : M. Philippe GIRAUD
Suppléant : M. Claude JEANLIN

4) Comité intercommunal pour l'environnement (CIPE)

Titulaire : M. Gérard BELOT
Suppléant : M. Francis FALLIK
Titulaire : Mme Sylvaine DEPORT
Suppléante : Mme Annick Riant